

# SAUSSENS



Bulletin Municipal 2022

# Les vœux du Maire

Chers Saussinois,

Alors que 2021 vient de s'achever, laissant à chacun le souvenir d'une année vraiment particulière, voici 2022 qui sera, je l'espère, plus heureuse plus libre et plus dynamique.

A l'aube de cette nouvelle année je vous présente mes meilleurs vœux de santé, de réussite et de bonheur avec une pensée toute particulière pour les malades, ceux qui souffrent de la perte d'un être cher et ceux qui connaissent des difficultés de tous ordres.

Cette année encore, en raison de la pandémie, nous avons été contraints d'annuler notre fête locale et celle de fin d'année. J'espère qu'en 2022 nous pourrons nous rattraper en organisant des moments de partage, d'amitié et de convivialité qui manquent tant.

Dans ce climat morose et incertain la Municipalité poursuit sa feuille de route. Vous trouverez dans les pages suivantes le bilan de l'année écoulée ainsi que les projets pour 2022.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus pour leur participation, leur aide et leur confiance.

Un grand merci à notre secrétaire qui a dû s'adapter aux contraintes de la crise sanitaire pour continuer à assurer un service public à hauteur des attentes de nos administrés.

Merci à nos agriculteurs qui font vivre notre campagne, source de vie et de ressources. Par ses couleurs changeantes selon les saisons et les cultures elle anime notre environnement.

Merci aux Présidents et membres du Comité des fêtes et des Associations qui donnent de leur temps pour entretenir la vie locale et le lien social.

Enfin merci à nos entreprises, nos commerçants, nos artisans et à vous tous qui participez à la vie de notre village.

Plus que jamais cette pandémie nous enseigne que les valeurs de proximité, de solidarité et d'écoute doivent être le fil conducteur de nos actions pour œuvrer ensemble au bien-être des Saussinois.

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2022, vœux d'espoir, d'optimisme, de liberté et de futurs retrouvés qui sont le moteur de notre quotidien.

Maryse MOUYSET

# Travaux et investissements en 2021

## **Rénovation des Chapelles de l'Eglise :**

A l'initiative de l'association Notre Dame de Saussens, l'église a bénéficié d'une restauration de ses trois chapelles. En effet, leur peinture nécessitait une réfection. Il est apparu sous les enduits défailants les traces d'anciennes fresques. Il a été alors décidé de les restituer. Cette tâche minutieuse a été confiée à l'Atelier d'Autan.

L'atelier BONNAFOUS a, quant à lui, créé trois vitraux inspirés des motifs existants afin de remplacer les simples vitreries à l'entrée du porche et à la tribune ainsi qu'à une petite fenêtre.

Une rénovation des boiseries et de leur peinture a également été réalisée par les entreprises LCB de Saussens et Gilles Soulet Peinture de Bourg St Bernard.

Le montant de ces travaux s'est élevé à la somme de 26.600 € HT. Ils ont été subventionnés à hauteur de 40 % par le Conseil Départemental 31, 40 % par l'Association Notre Dame de Saussens. La commune finance pour sa part 20 % ainsi que la part de TVA non récupérable.



## **Rénovation de l'éclairage de l'église et des chapelles :**

L'éclairage énergivore a été remplacé par des spots à LED. Diverses mises aux normes ont également été réalisées comme la mise à la terre et le remplacement du disjoncteur.

La municipalité a pris en charge les travaux de rénovation électrique d'un montant de 2.237,40 € HT subventionnés à concurrence de 40 % par le CD31.

## **Cimetière :**

Le caveau provisoire communal cédé à la commune a été démoli et remplacé par un caveau de deux places et un ossuaire. Ces travaux d'un montant total de 7.981,29 € HT ont également été subventionnés à 40 % par le Conseil Départemental.

A Noter : La commission « cimetière » va élaborer un règlement pour le cimetière, tant pour l'achat des concessions que pour l'utilisation du caveau communal.

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est en cours et s'achèvera en janvier 2023. Cette opération permettra de récupérer de nouveaux emplacements.

## **Illuminations :**

Achat de 4 nouveaux motifs lumineux pour les fêtes de fin d'année d'un montant de 1.188 € HT.

## **Travaux divers :**

Aménagement de l'entrée du cimetière

# Modification simplifiée du PLU

Lors de l'élaboration du PLU, un emplacement réservé avait été décidé pour permettre la réalisation des travaux de voirie dans l'OAP1 afin de désenclaver le boulo-drome. Elle avait été estimée à 34.000 € HT, hors achat du terrain.

Durant l'enquête publique, de nouvelles demandes ont été formulées pour adjoindre une voirie perpendiculaire à celle prévue. Sur le conseil du Commissaire Enquêteur, celles-ci ont été acceptées.

En avril 2021, un allongement de cette même voirie perpendiculaire a été demandé par un des propriétaires.

Au vu de ces nouveaux éléments, la commune a fait établir un devis actualisé par la Communauté de communes, compétente dans ce domaine.

Le financement de la voirie estimé à 56.000 € HT environ aurait été soustrait du pool routier alloué à la commune qui est de 52.000 € environ sur 3 ans.

Le coût total de réalisation de cette voirie se serait élevé à 80.000 HT environ, achat du terrain compris.

La Communauté de communes a alerté la municipalité quant au risque d'affecter plus d'un pool routier à cette voie au détriment de l'entretien du reste du réseau pendant environ 4 ans. De plus une telle opération aurait avantagé essentiellement du domaine privé et irait donc à l'encontre de l'intérêt général.

D'autre part, en avril 2021, le Conseil municipal a décidé la création d'un City Stade sur le site du Cyprès. Dès lors, il a été envisagé de déplacer le boudrome sur le même site ce pour des raisons de sécurité et afin de créer un espace intergénérationnel.

En conclusion, l'acquisition de cet emplacement réservé par la commune n'avait plus de caractère d'utilité publique et son coût élevé aurait été difficilement supportable par le budget communal.

**Une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a donc été décidée.**

Par arrêté municipal en date du 14/09/2021 et suite à la délibération du Conseil du 06/09/2021, la modification simplifiée a été engagée sur les points suivants :

- abandon de l'emplacement réservé de l'OAP 1 et réglementation de la voirie sur cette même OAP1 ;
- correction des erreurs figurant sur le règlement du PLU ;
- prise en compte des remarques formulées par le contrôle de la légalité de la DDT de Haute-Garonne ;

Cette procédure ne nécessite pas d'enquête publique mais une publicité et une mise à disposition du public pendant un mois.

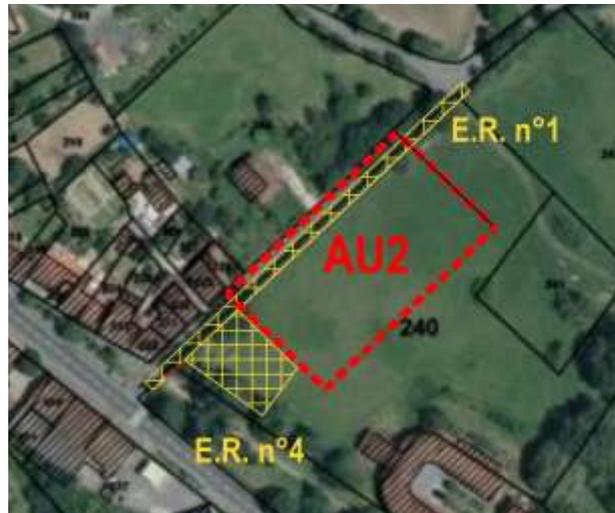
Les Personnes Publiques Associées (DDT, Chambre d'Agriculture, CD31...) ont donné un avis favorable au projet de modification qui leur a été présenté. Par ailleurs aucune remarque recevable des administrés n'a été reçue par la mairie.

Dès lors, par délibération en date du 10/01/2022, le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée n°1 du PLU le rendant exécutoire.

\*\*\*

## Petit rappel concernant les OAP (Opération d'Aménagement Programmée) du PLU :

- L'OAP1 (route de Francarville) prévoit la création de 7 à 8 habitations
- L'OAP2 (chemin de la Rispe) en prévoit quant à elle 4.



## Demandes d'urbanisme

Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont toujours à déposer ou à adresser à la mairie.

**C'est le cabinet URBADOC qui est en charge de leur instruction.**

Il est à rappeler que toute demande d'autorisation d'urbanisme reste soumise au contrôle des services de la Préfecture pour vérification de sa légalité.

Les documents du PLU sont consultables sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

# Travaux et investissements prévus en 2022

- Pool routier : réfection d'une partie des chemins des Forges, d'Isoule et de la route de Francarville
- Dans le cadre de la réalisation des OAP du PLU, il a été constaté que les capacités du réseau de distribution d'eau potable existant, situé dans le secteur route de Francarville et chemin de la Rispe, sont insuffisantes pour satisfaire les nouveaux besoins générés par le projet d'urbanisation. Un renforcement du réseau est donc nécessaire.  
Le montant de ces travaux d'un montant de 35.517,36 € HT est à la charge de la commune.
- Achat de panneaux électoraux
- Les radars pédagogiques actuels ne fonctionnent plus. Leur réparation n'est pas possible en raison de l'absence de pièces de rechange.  
  
Dès lors, la commune a choisi de faire l'acquisition de deux nouveaux radars par l'intermédiaire d'un groupement d'achats initiés par le SDEHG (Syndicat d'électricité de la Haute Garonne).
- Le remplacement des points lumineux vétustes par des éclairages moins énergivores
- Création d'un terrain multisports sur le site du Cyprès (voir article ci-après).

## *Création d'un City Park* au Cyprès

Suite à l'adoption du PLU en avril 2020, de nouvelles constructions vont voir le jour et amener de nouvelles familles avec de jeunes enfants et/ou adolescents.

Cela a conduit la municipalité à réfléchir sur les infrastructures qui pourraient être réalisées afin de créer du lien social entre les habitants et un lieu de rencontre intergénérationnel. En effet, actuellement, la commune ne dispose que d'une salle des fêtes et d'aucune autre structure d'accueil, qu'il s'agisse d'aire de jeux ou autres.

C'est donc naturellement vers la création d'un City Park regroupant de multiples activités tant sportives que de détente que les études se sont dirigées. Ce, d'autant, qu'il n'existe aucune installation de ce type aux alentours.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une action :

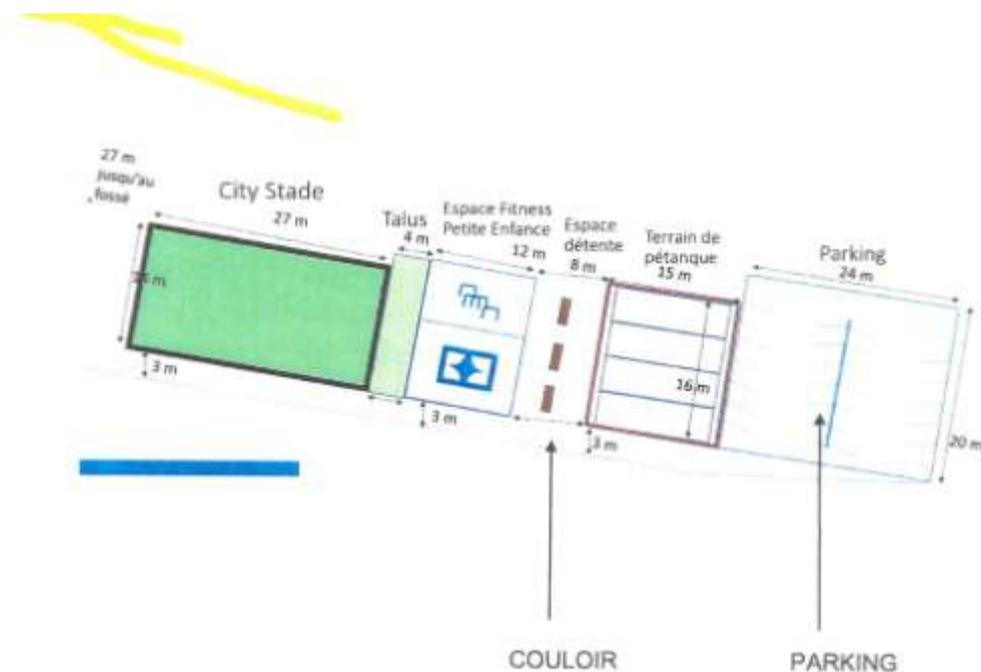
- pour la jeunesse tant du village que des communes avoisinantes. En effet, les jeunes de nos villages ne bénéficient pas de transport en commun adapté pour accéder aux zones de loisirs situées en périphérie de Toulouse et doivent donc être véhiculés, ce qui représente une contrainte pour les familles, sans parler de l'impact écologique négatif ;
- de création d'un espace de rencontre convivial pour les habitants de Saussens et des communes voisines.

Sa conception comprend une aire de jeux multisports, un espace fitness, un espace détente, un espace petite enfance, un boulo-drome, ainsi qu'un parking.

Ce projet est évalué à 150.000 € HT et pourrait être subventionné à concurrence de 80 % par le Conseil Départemental, l'Etat et autres organismes.

Le Conseil Municipal pour sa part a décidé que le reste à charge pour la commune ne devrait pas excéder 35.000 €.

La réalisation du projet dépendra donc de l'obtention des diverses aides demandées.



# Elections présidentielles et législatives 2022

## L'élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés.

## Inscriptions sur les listes électorales :

Dates limites d'inscription sur les listes électorales		
Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne ( <a href="https://www.service-public.fr">https://www.service-public.fr</a> )	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

**Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.**

## Modification des dispositions du Code électoral concernant les procurations :

Le décret n° 2021-1740 du 22 décembre 2021 modifiant les dispositions du code électoral relatives au vote par procuration et portant diverses modifications du code électoral a été publié au Journal officiel du 23 décembre 2021. **Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Ce décret a pour objet, d'une part, de mettre en œuvre la « déterritorialisation » des procurations (suppression de la condition d'attache du mandant et du mandataire dans la même commune), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et, d'autre part, d'engager la deuxième phase de la dématérialisation de l'établissement des procurations, par la télé-procédure "**Maprocuration**", via le raccordement de celle-ci au Répertoire électoral unique (REU). La mise en œuvre de cette procédure via le service en ligne est ouverte depuis le 3 janvier 2022.

Ce décret ouvre également l'accès à la télé-procédure aux électeurs établis hors de France et institue, à l'article R. 78 du code électoral, la possibilité de résilier une procuration en ligne.

Par ailleurs, le décret facilite l'établissement des procurations pour les personnes souffrant de maladies ou infirmités graves : une simple attestation sur l'honneur pour solliciter le déplacement d'un agent habilité à domicile est exigée (art. R. 73).

# Communauté de Communes Terres du Lauragais

Communauté de Communes Terres du Lauragais :

- Site de Caraman – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80 - Ouvert les mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h
- Site de Villefranche de Lauragais : 73, avenue de la Fontasse – 31290 Villefranche de Lauragais Tél. : 05.31.50.45.50 [accueil@terres-du-lauragais.fr](mailto:accueil@terres-du-lauragais.fr)

Service d'Assainissement Non Collectif :

Il convient pour toute intervention sur les ANC (demande de contrôle ou autre) de s'adresser à RESEAU31, soit sur le site de Toulouse (Tél. : 05.61.17.30.30), soit sur le site de Maureville (Tél. : 05.62.18.62.62).

Les informations pour les démarches concernant l'assainissement non collectif pourront être consultées sur le site [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr). Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site <http://www.terres-du-lauragais.fr>.

Permanences accès au droit :

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir un accès au droit à l'ensemble des citoyens. Dans ce cadre il vous est proposé des consultations gratuites avec des avocats :

- au pôle de proximité de Caraman de la Communauté de Communes Terres du Lauragais :  
7 avenue du 8 mai 1945 - 31460 Caraman :  
**De 10h à 12h les Jeudi 3 février 2022, 5 mai 2022, 1<sup>er</sup> septembre 2022 et 1<sup>er</sup> décembre 2022**  
Inscriptions au : **05 62 18 42 80**

Pour un rendez-vous sur les pôles de Villefranche et Nailloux, consulter le site Internet de Terres du Lauragais.

**Aucune condition n'est nécessaire pour avoir recours à ce service qui est accessible aux habitants de tous les territoires.**

Permanence coordinatrice petite enfance secteur Nord :

Informations familles :

Mme Annick BARETS [annick.barets@terres-du-lauragais.fr](mailto:annick.barets@terres-du-lauragais.fr)

Sur rendez-vous uniquement : 06.48.91.15.72

Pour toute information relative aux inscriptions en crèche, tous les éléments peuvent être téléchargés sur le site : <http://www.terres-du-lauragais.fr/fr/petite-enfance/preinscription-petite-enfance.html>.

**De plus amples informations sont disponibles sur le site de la Communauté de communes Terres du Lauragais : <http://www.terres-du-lauragais.fr>**



# L'ACTUALITÉ DES TERRES DU LAURAGAIS

## DÉPARTEMENT PETITE ENFANCE

### LAEP, UN LIEU D'ÉCOUTE

La communauté de communes est compétente en matière de création, coordination, organisation et gestion des Etablissements d'Accueils Collectifs de Jeunes Enfants (EAJE), des Relais Petite Enfance (RPE) et des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Le LAEP est un lieu d'écoute et de partage d'expérience, anonyme et gratuit, où se rencontrent les parents, accompagnés de leur enfant de moins de 6 ans. Il se situe dans les locaux attenants à ceux de la crèche l'Ostal dels pichons à Villefranche-de-Lauragais. Ce lieu offre aux parents la possibilité de se ressourcer avec leur enfant, de rompre leur isolement et de créer des liens entre parents. Grâce à un espace ludique adapté (dînette, poupée, voiture, jeux de construction, de manipulation, de motricité...), les enfants découvrent les règles de vie en collectivité et la notion de partage.

Accueil les mardis et mercredis de 9h à 11h30 et les mardis et vendredis de 15h à 17h30. Vous pouvez contacter les accueillantes par téléphone au 07 71 75 97 04.



## DÉPARTEMENT ENFANCE-JEUNESSE

### ACCUEIL DES ENFANTS-ADOLESCENTS (3-17 ANS)

La communauté de communes est compétente en matière de création, aménagement, coordination, organisation et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), des Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE), des Maisons d'Accueil des Jeunes (MAJ) et des Accueils de Loisirs Associés au Collège (ALAC). En 2021, les enfants et les jeunes de Saussens ont été accueillis sur nos diverses structures :

- ▶ 16 enfants ont été accueillis à l'ALSH de Bourg-Saint-Bernard.
- ▶ 2 jeunes ont été accueillis à l'ALAC de Saint-Pierre-de-Lages.
- ▶ 1 jeune a été accueilli à l'ALAC de Caraman.

## DÉPARTEMENT SERVICE À LA PERSONNE

### PORTAGE DE REPAS, À DOMICILE

Le service du portage de repas à domicile du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) met en place une veille sociale quotidienne auprès des personnes de plus de 60 ans, malades ou dépendantes.



Le repas est considéré comme l'un des actes essentiels de la vie quotidienne. Il peut néanmoins être source de difficultés pour les personnes âgées ou fragilisées. Pour y remédier, le portage de repas est un levier important du maintien à domicile.

Le repas se compose d'une soupe, entrée, plat, dessert et pain. Le service propose un choix de menus élaborés à partir de produits frais et de saison, sous la houlette d'une diététicienne garantissant une alimentation équilibrée et adaptée aux seniors. Ils sont livrés tous les jours du lundi au vendredi (ceux du samedi/dimanche sont livrés vendredi). Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter le 05 62 18 42 80.

## DÉPARTEMENT PATRIMOINE

### FAUCHAGE, LE LONG DES VOIES ET CHEMINS

La première passe de fauchage le long des voies et chemins de la commune de Saussens a été réalisée avant la période estivale. L'intercommunalité a confié cette mission d'entretien des accotements à l'entreprise BARON. Ce passage consiste à dégager sur une largeur de 120 m les accotements, mais également les carrefours, zones accidentogènes en cas de non entretien (mauvaise visibilité). Le fauchage est réalisé suivant les recommandations du SETRA, entre 10 et 15 cm de hauteur, afin de garantir le maintien de la végétation et le respect de la biodiversité (faune et flore). Pour cela, l'entreprise est équipée de tracteurs épaveuses, permettant de réaliser cette prestation en y intégrant le volet sécurité, sur pas moins de 9105 km.



Un deuxième passage, effectué en régie en septembre 2021, a consisté à un fauchage et débroussaillage de l'ensemble des accotements des voiries, mais également des banquettes, fossés et talus sur les chemins communaux enrobés, empierrés et enherbés.

### TRAVAUX, SUR DÉPENDANCES ROUTIÈRES

En 2021, le service Voirie a accompagné la commune de Saussens dans la conduite d'une prospective en termes de gestion de son patrimoine de voirie communale, d'ingénierie et de conseil sur certains projets d'urbanisation en cours de réflexion. Par ailleurs, plusieurs projets d'entretien de voies ont été réfléchis, après expertise et échange entre les élus de la commune et les référents voirie de l'intercommunalité, notamment en terme d'entretien structurel et surfacique de certaines chaussées très dégradées. Des rencontres sur le terrain ont été nécessaires, afin d'en connaître la pertinence et la priorisation, permettant ainsi un arbitrage des futurs travaux.

Le service Voirie de la communauté de communes travaille actuellement en partenariat avec la commune de Saussens afin de définir la programmation des travaux qui pourront être retenus sur l'enveloppe pool-routier dédiée à la commune.

### PERMANENCES CDAD, AIDE JURIDIQUE



Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir un accès au droit à l'ensemble des citoyens, gratuit et permanent. Il permet d'apporter à toute personne confrontée à un problème d'ordre juridique ou administratif, une information de proximité sur ses droits et devoirs, ainsi qu'un accompagnement dans ses démarches. Il contribue au développement de l'autonomie des habitants et participe à la lutte contre les exclusions.

Des consultations gratuites avec des avocats sont proposées. La prochaine permanence sur le secteur nord aura lieu le jeudi 3 février de 10h à 12h au Pôle de proximité de Caraman (7, avenue du 8 mai 1945). Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 05 62 18 42 80.

## DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT

### COLLECTE DE ORDURES, SIPOM DE REVEL



La communauté de communes assure en régie la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables pour les 31 communes des secteurs centre et sud réparties autour de Nailloux et de Villefranche-de-Lauragais.

Pour le secteur nord, situé autour de Caraman, la compétence est déléguée au SIPOM de Revel. Vous pouvez les contacter par mail à [contact@sipom.fr](mailto:contact@sipom.fr) ou par téléphone au 05 62 71 22 83.

#### SIÈGE ADMINISTRATIF



73, av de la Fontasse  
31290 Villefranche-de-Lauragais  
Tél. 05 31 50 45 50  
Mail : [accueil@terres-du-lauragais.fr](mailto:accueil@terres-du-lauragais.fr)

#### PÔLES DE PROXIMITÉ



Secteur Caraman :  
7, av du 8 mai 1945 - 31460 Caraman  
Tél. 05 62 18 42 80



Secteur Nailloux  
4, avenue de Saint-Léon - 31560 Nailloux



[www.terres-du-lauragais.fr](http://www.terres-du-lauragais.fr)

SUIVEZ-NOUS



# Ecole et Centre de Loisirs

Ecoles :

Les enfants de la Commune de Saussens sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les Communes de Bourg Saint Bernard, Saussens et Vallesvilles.

De la maternelle au CE2, les enfants sont scolarisés à Bourg St Bernard et du CM1 au CM2 à Vallesvilles.

Les enfants de la Commune de SAUSSENS sont répartis comme suit :

- 15 élèves scolarisés à Bourg Saint-Bernard,
- 6 élèves à l'école de Vallesvilles.

Les collégiens, quant à eux, dépendent depuis septembre 2018, du collège de St Pierre de Lages.

Les enfants scolarisés à Vallesvilles bénéficient d'une activité « piscine » financée par les communes du RPI.

Centre de Loisirs et rythmes scolaires :

Le Centre Loisirs Education et Citoyenneté (LEC) propose de nombreuses activités périscolaires à Bourg St Bernard et Vallesvilles. Il est aussi proposé des activités variées pour les mercredis après-midi et les vacances scolaires. Une grande majorité des enfants y participe et ce service remporte un franc succès.

Pour les collégiens, la Communauté de communes a mis en place des activités lors de la pause déjeuner animées par le LEC tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis, à l'intérieur du collège.

L'ALAC est un lieu éducatif ludique, encadré par deux animateurs formés et diplômés. Les jeunes ont accès à différents types d'activités (sport, jeux de société, arts...) mais aussi à un espace de détente, d'écoute et de paroles. Ils ont la possibilité de créer leur propre projet qui pourra se réaliser à l'extérieur du collège. (Mercredi après-midi, samedi ou vacances...). Par exemple : sorties, séjours, organisation de manifestations...

Pour participer à l'ALAC ?

- Remplir un dossier d'inscription (à retirer sur le site de Terres du Lauragais ou auprès des animateurs et à remettre aux animateurs ou au siège de Terres du Lauragais, 73 Avenue de la Fontasse) ;
- Payer une adhésion qui est valable à l'année. Celle-ci vous donne aussi accès aux Maisons des Jeunes du territoire (Nailloux et Calmont). Cette inscription ne contraint pas l'enfant à venir tous les jours, il peut venir uniquement lorsqu'il le souhaite suivant les différentes activités proposées.

# Un peu d'histoire...

## Les commerces de Saussens 1842...

Tout le Commerce est, en définitive, représenté par l'épicier, et le bureau de tabac. Presque tous habitent à Saussens. L'épicier traite annuellement pour 100 francs d'affaires. Pour la mercerie, il a, en magasin, les principales étoffes en usage dans la Campagne. Le bureau de tabac, qui a été ouvert le 28 janvier 1842, est relativement important.

- Voici le tableau de la vente annuelle. -

Tabac à priser. . . . .	35 kilogrammes.	Valeur - 437,50
Tabac à fumer. . . . .	140 kilogrammes.	id - 1750 <sup>f</sup>
Tabac à fumer supérieur. . . . .	4 ———	id - 64 <sup>f</sup>
Cigares. . . . .	18 ———	id - 22 <sup>f</sup>
Cigarettes. . . . .	4 ———	id - 60 <sup>f</sup>
Allumettes. . . . .	"	id - 40
Vimbres frostés. . . . .	"	id - 40
Cartes frostales. . . . .	" " " " " " " " " " " "	"
Vimbres de Commerce. . . . .	" " " " " " " " " " " "	"
Plomb de chasse. . . . .	3 kilogrammes.	"

Saussens, sous le rapport du Commerce, a hérité et aujourd'hui.

Les divers corps de métiers sont représentés à Saussens : il y a un forgeron, un cordonnier, un tisserand, un maître maçon. Dans les Campagnes, les forgerons sont, en même temps, maréchaux-ferrants; on les paie ordinairement en nature avec du blé et du maïs. Le charbon n'emploie pas des essences de bois étrangers. Il se trouve encore dans la Commune un atelier de repassage et un atelier de couture.

Mais la majeure partie de la population se livre aux travaux des champs. Les paysans sont loyaux, vifs, alertes, robustes.

Les mesures anciennes sont encore en usage : il n'est pas bien facile de faire adopter celles du système métrique.

Source : Archives du Conseil Général de Haute-Garonne, Monographie communale de Saussens par Camboulives (1885)

# Infos Municipales

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de la Mairie est assuré par Mme Géraldine DELORD.

Les permanences du secrétariat sont :

- Mardi de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 13h30 à 18h30

**Tél : 05.61.83.83.47 - Mail : [mairie.saussens@orange.fr](mailto:mairie.saussens@orange.fr)**

**Nous vous rappelons que vous pouvez contacter le secrétariat par e-mail pour vos demandes.**

Le secrétariat de la Mairie peut vous assister dans vos démarches administratives.

***Cartes d'identité*** et passeports :

Depuis le 6 mars 2017, toute demande de CNI doit être faite auprès de la mairie de Lanta, sur rendez-vous au 05.62.18.82.00, (ou de toute autre commune bénéficiant du dispositif de téléprocédure, quel que soit le lieu de domiciliation du demandeur).

Une pré-demande en ligne de la carte d'identité ou du passeport est possible sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Site Internet :

Le site Internet de la commune est en construction et devrait être opérationnel en cours d'année. Une information sera diffusée dès son ouverture.

Si vous disposez de photos susceptibles d'illustrer le futur site Internet, n'hésitez à nous les adresser.

Déploiement de la Fibre :

La commune a fait l'objet d'un déploiement de la fibre optique. Aujourd'hui la quasi-totalité des habitations est éligible.

Pour vous assurer de votre éligibilité, il convient que vous contactiez votre opérateur internet.

Salle des fêtes :

Un forfait de 50 € est demandé aux habitants de la commune pour la réservation de la salle des fêtes, et 250 € pour les personnes extérieures. La salle des fêtes est gratuite pour les associations de Saussens.

Rappel sur le rejet des effluents épurés au fossé :

Suite à quelques remarques relatives à la détérioration des tuyaux par le passage de l'épareuse, il convient de rappeler les précautions à prendre pour les protéger selon les prescriptions techniques du service des assainissements non collectifs ci-dessous :

- *...Construction d'un ouvrage de rejet en maçonnerie ou en béton, (conformément aux schémas disponibles en mairie). Cet ouvrage devra respecter le profil du talus des fossés existants et ne pas entraver le libre écoulement des eaux pluviales ;*
- *L'entretien du fossé (curage, débroussaillage) aux abords immédiats de l'ouvrage, sera assuré régulièrement par le bénéficiaire ;*
- *Le bénéficiaire sera tenu, à réquisition du gestionnaire de la voirie, de remplacer à ses frais les ouvrages implantés qui s'avèreraient endommagés et entraveraient le libre écoulement des eaux.*

Ordures ménagères

Pour tous renseignements relatifs aux containers individuels, vous pouvez contacter le SIPOM de REVEL au 05.62.71.22.83.

Il existe sur la commune de nombreux points de collecte qui sont exclusivement réservés au dépôt d'ordures ménagères. **Il est strictement interdit d'y déposer des déchets encombrants de type pneus, meubles, etc., sous peine d'amende. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.**

Déchetterie :

La **déchetterie** de Caraman (Route de Cambiac – Tél : 05.61.81.43.79) est gratuite pour les particuliers. Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Collecte des Encombrants :

Pour la collecte d'encombrants, il convient de contacter directement le SIPOM au 05.62.71.22.83 afin qu'un ramassage soit organisé, dans les 2 mois environ suivant la demande.

**Il est à préciser que la collecte concerne uniquement les objets encombrants et ferreux.**

Lettre du SIPOM de Revel :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : une augmentation inévitable !

Cette taxe (TEOM) va progressivement augmenter au cours des prochaines années. Plusieurs facteurs sont à prendre en considération. Cette fiscalité est intimement liée à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) basée sur un principe simple celui du Pollueur/Payeur, qui s'applique sur le traitement des déchets. Son montant est fixé par l'état et ne cesse de s'élever pour passer de **17€ la tonne** en 2020 à **65€ la tonne** en 2025, soit une augmentation de presque 400 %.

De plus, nous avons du côté des dépenses, le coût du traitement des déchets qui est en constante hausse. Et pour les recettes, les aides financières se réduisent, le prix de revente des matériaux issus des déchetteries et du centre de tri s'effondre.

Notre seule action possible pour maîtriser cette augmentation de la TEOM c'est de réduire la quantité de déchets que nous produisons ! Notre consommation influence directement le poids de nos poubelles ! Le tarif lié au traitement de nos poubelles ménagères (sacs noirs) est plus élevé que celui lié aux papiers et emballages à recycler ! Trier au mieux est nécessaire. Mais tout ne doit pas finir dans le bac jaune. Le verre va dans la colonne à verre, les vêtements dans les bornes relais. Certains déchets sont à déposer en déchetterie : les piles, les batteries, l'huile de vidange, les végétaux, le bois traité, le mobilier, les appareils électriques même les plus petits (rasoirs, calculatrice, ...), les métaux, les gravats, ...



Que pouvons-nous faire pour réduire nos déchets ?

- Composter nos déchets de cuisine et de jardin,
- Mettre un Stop-Pub,
- Limiter les impressions papiers,
- Cuisiner soit même plutôt que de recourir aux aliments transformés industriellement,
- Fabriquer ses produits d'entretien,
- Refuser les emballages superflus,
- Boire l'eau du robinet,
- Réparer et Réutiliser ce qui peut l'être,
- Limiter le gaspillage alimentaire.

Réduire, réutiliser, recycler et composter ! Des gestes naturels qui doivent s'inscrire dans notre quotidien ! Mais cela n'est malheureusement pas plus suffisant ! Le signal envoyé est clair : il est temps d'investir dans les solutions permettant la réduction des déchets à la source.

Les déchets qui coûtent le moins cher sont ceux que nous ne produisons pas !

### **Vous êtes un particulier et vous avez un jardin...**

Vous pouvez faire votre compost en déposant vos déchets de cuisine en tas, à même le sol, ou en utilisant un composteur. Vous pouvez en fabriquer un vous-même avec des palettes, par exemple. Vous n'êtes pas bricoleur ? Pas de problème : le SIPOM met **gratuitement** à **vosre disposition** un composteur individuel, et un seau.



### **Appartement sans jardin : la solution est le lombricomposteur... le composteur « hors sol ».**

Vous pouvez en réaliser un vous-même, à partir de caissons en polystyrène (chez le poissonnier) ou en plastique. Le SIPOM propose également des lombricomposteurs.

### **Que faire du compost ?**

Vous pouvez l'utiliser pour le potager, les parterres de fleurs, les arbres et arbustes, les nouvelles plantations, les plantes d'intérieur, ...

Les composteurs et lombricomposteurs sont mis à disposition **gratuitement**, réservez le vôtre par téléphone 05 62 71 22 83 ou par mail [animateurs@sipom.fr](mailto:animateurs@sipom.fr) ou par l'intermédiaire du site internet [www.sipom.fr](http://www.sipom.fr).

Service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SIPOM :

**Le broyage permet d'obtenir du paillage de bonne qualité :** les végétaux broyés peuvent être utilisés pour pailler haies et massifs ; une épaisseur de 12 à 15cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité. Ils peuvent être également utilisés pour protéger la terre du jardin potager des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent... etc)

#### Comment effectuer un bon paillage ?

- Désherbez votre terrain
- Choisissez le type de paillage
- Epandez le matériel choisi en couche épaisse

Le SIPOM propose **un service de broyage à domicile** avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM. A ce jour : les tarifs sont les suivants :

- Forfait de 50€ : le déplacement, l'installation et 1 heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM
- Heure supplémentaire : 30 €. Toute heure commencée sera comptabilisée et facturée.

La Recyclante à Caraman

Créée en décembre 2017 par un groupe d'amis de Lanta, l'Association Recyclante a ouvert les portes de son local actuel à Caraman en novembre 2018.

L'objectif de l'association a été, dès le départ, de mettre en place et d'assurer la gestion d'une structure de type ressourcerie : valorisation et gestion innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique.

La Recyclante est la première structure de type ressourcerie créée au cœur du Lauragais en alliant un volet participatif et coopératif accessible à tous autour du recyclage des déchets de la vie courante.

**LA RECYCLANTE**  
recyclerie lauragaise

NE JETEZ PLUS ! DONNEZ ET ACHETEZ SOLIDAIRES!

**lundi 14h-17h30**  
**mercredi 14h-17h30**  
**jeudi 9h30 - 12h30**  
**samedi 10h - 12h30 14h 17h30**

DÉPÔT LE MARCHÉ APRÈS-MIDI ET LE SAMEDI

ATELIER CHANTIER D'INSERTION  
1, AVENUE DES SPORTS À CARAMAN 31400  
TÉLÉPHONE 05 34 66 36 27  
LARECYCLANTE@GMAIL.COM

Bruits de voisinage :

Sur la commune et le département de la Haute-Garonne en général, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (etc...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

(Arrêté du 23/07/1996 pris par la Préfecture de Haute-Garonne)

Projet de photovoltaïque flottant sur le lac de Bourg St Bernard

Un projet de centrale photovoltaïque flottante est actuellement à l'étude sur le lac du Dagour. Ce plan d'eau est situé à cheval sur les communes de Bourg-Saint-Bernard, Lanta, Prunet et Saussens.

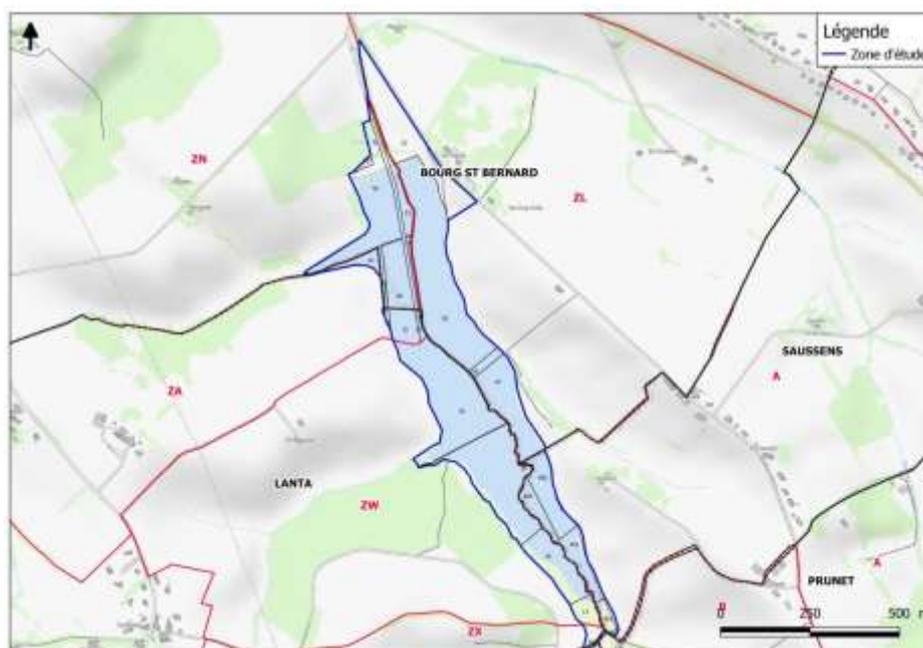
Les réflexions de production d'électricité renouvelable sont nées de la volonté de l'Association d'irrigants de Bourg-Saint-Bernard, propriétaire foncier, de valoriser la surface du lac, tout en participant à la transition énergétique. L'association se doterait ainsi de nouveaux revenus indispensables à son équilibre économique, lui permettant de maintenir l'activité d'irrigation et pérenniser les activités agricoles du territoire.

Depuis le démarrage des réflexions en 2019, L'Association Foncière et EDF Renewables échangent régulièrement avec les acteurs locaux, avec une volonté de transparence et d'écoute.

Il a été demandé aux communes impactées de délibérer pour autoriser les études d'avant projet.

En novembre 2021, les premières permanences se sont tenues dans les quatre communes pour informer la population sur le projet, répondre aux questions, recueillir les premières remarques avant de finaliser le projet. Ces études sont toujours en cours.

Pour plus d'information, vous pouvez écrire à [projetsolairebourgsaintbernard@edf-re.fr](mailto:projetsolairebourgsaintbernard@edf-re.fr), ou vous rendre sur le site web du projet : [www.projet-solaire-bourg-saint-bernard.fr](http://www.projet-solaire-bourg-saint-bernard.fr)



# Les Commerces et Entreprises de notre Village

AB/DC Décoration Carrelage petite maçonnerie  
EQUILIBRIUM CAMP naturopathe  
FRANCE AGRI SERVICES, matériel agricole  
LA FERME DES MIRGOUS  
L'ATELIER DE L'EVENEMENT  
LCB, LAURENT CREATION BOIS  
LES JARDINS DE L'AVENIR  
OREALYS, Agence de Communication,  
PETRY CONSULTING, formation pour adultes  
RV AUTO, Mécanique générale  
TRANSPORT ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE (TASM)  
VETERINAIRE M. LE FOURNIER FREDERIC  
VPORTIER, Graphic Designer

Assistantes maternelles agréées :

Mme Cécile FONTES  
Mme Florence ISART

## Etat Civil 2021

Bienvenue à :

Aria ZANONI, née le 20/05/2021  
Lou ROBLIN, née le 25/10/2021

***Tous nos vœux de bonheur à :***

M. Marc CHIABRANDO et Mme Gisèle AVERSENQ  
M. Philippe LOMBARD et Mme Carine VALETTE

Nos plus sincères condoléances aux familles de :

Jean-Baptiste GASPARINI  
Juliette BENNAVAL née LAURENS  
Denis AVERSENQ  
Mme Paulette LOURADOU

# Infos pratiques

Horaires Bus :

Ligne 381 LE FAGET / TOULOUSE

Direction Toulouse : arrêt Mairie : du lundi au vendredi : 06h29, 06h59, 8h14, 16h59 et 13h54 le mercredi

Direction Le Faget : 13h21 le mercredi et les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h26, 17h21, 18h21 19h01

Les transports à la demande :

Ce service est destiné aux habitants du territoire de l'ancienne Communauté de communes Cœur Lauragais, quel que soit l'âge et la situation de chacun. Il permet à chacun de se rendre tous les jeudis matin au marché à CARAMAN. Un minibus de la Société Grand Sud Navettes viendra vous prendre et vous ramènera à votre domicile pour un prix de 2 € aller/retour par personne.

Il suffit d'appeler au plus tard la veille au 06.84.52.82.26.

Le portage des repas :

Si vous êtes âgés de plus de 60 ans, handicapés ou malades, vous pouvez bénéficier du portage de repas à domicile. Vous pouvez téléphoner au 05.62.18.42.80 (heures de bureau) ou au 05.31.50.45.34 ou au 06.30.66.92.55 pour la commande de vos repas (Tarif : 6,56 € par repas livré - portage.repas@terres-du-lauragais.fr

Les crèches à disposition :

« Les P'tits Cœurs » : Lourman – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.62.16.05.23

« La Ferme des P'tits Bouts » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.61.46.05.18

« Le Bonheur dans le Pré » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.62.18.52.05

« Le Jardin au Malices » - 14bis rue Jean Jaurès – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.91.10

« Le Manège Enchanté » - Place Fontanilles – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE –  
Tél : 05.61.83.50.95

Le Relais d'Assistantes Maternelles :

RAM de Maureville : Lieu-dit « Lourman » – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.61.83.33.81

RAM de Ste Foy d'Aigrefeuille : Maison de la Culture et des Loisirs – 5, av. Joseph Huc – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE – Tél : 05.82.95.55.88

***La MARPA d'Auriac sur Vendinelle :***

Maison de retraite

MARPA – Route du Vaux – 31460 AURIAC S/ VENDINELLE

Tél : 05.61.20.34.77 - marpa.auriac@orange.fr

Association « MIEUX VIVRE CHEZ SOI » :

Le Village – 31460 VENDINE

Tél : 05.62.18.94.77

# *Les Vœux des Associations*

## Les Kangourous 31 Ecole de danse depuis 2003

Ecole de danse « Rock – Salsa – Cha-cha-cha – Lyndi – Bachata »

Cette année encore, le programme a été bouleversé par la crise sanitaire et ses contraintes, mais l'essentiel était d'être là pour nos adhérents.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux.

Le Président, Gabriel FONTES

## Comité des Fêtes

Les membres du Comité des Fêtes présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022, qu'elle vous apporte épanouissement, santé, bonheur, succès dans tout ce que vous entreprendrez, qu'elle vous donne l'envie de croire en l'avenir; l'envie d'être dans l'action et l'envie de vous impliquer dans la vie associative de notre village.

Cette année, plus que jamais, le Comité aura besoin de nouveaux adhérents, de bonnes volontés et de la participation des riverains aux animations pour pouvoir continuer à exister.

Le Comité des Fêtes"

# Association Gym Fit

L'association Gym Fit'Saussens souhaite à tous les habitants une très bonne année 2022.

Au cours des deux dernières années, l'activité de l'association a été mise entre parenthèse mais depuis septembre, nous avons la satisfaction et le plaisir d'accueillir une trentaine de licenciés. Le bureau réélu lors de l'assemblée générale du 6 janvier 2022 remercie encore et toujours la municipalité pour le prêt de la salle et son investissement pour faire vivre les associations de la commune.

Petit Rappel :

GYM TONIC  
Mardi de 19h à 20h  
Jeudi de 20h à 21h

PILATES  
Mardi de 20h à 21h

Vous êtes les bienvenus tout au long de l'année. Les tarifs seront calculés au prorata du nombre de cours. Alors n'hésitez pas à venir profiter des 2 cours d'essai.

Le bureau

Présidents : Jean Philippe ARBUS et Gérard MOUYSET

Trésorier : Pascal FREJUS

Secrétaire : Céline ARBUS

# Association Notre Dame

L'ensemble du bureau de l'Association « Notre Dame de Saussens » vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022, qu'elle apporte un peu plus de liberté et de santé que celle que nous venons de vivre.

L'année 2022, va nous permettre de consolider la restauration du patrimoine de la commune en restaurant la FONTAINE DE NOTRE DAME, située dans le vallon d'Isoule. Cette restauration sera en partie financée par le fonds d'aide au petit patrimoine provenant du département.

En ce qui concerne les restaurations terminées en 2021, nous remercions vivement les habitants de notre commune qui en versant des dons auront permis la sauvegarde d'un patrimoine communal vieux de 1000 ans.

Cette année nous ne pourrons pas faire d'Assemblée Générale en temps et en heure pour cause sanitaire, celle-ci est prévue aux beaux jours du mois de Mai.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion sur le site internet [www.notredamedesaussens.fr](http://www.notredamedesaussens.fr)  
Ce bulletin est aussi disponible à l'entrée de l'Eglise, les dons pouvant être mis dans le tronc de la chapelle.

Très BONNE ANNÉE 2022 à vous tous et toutes.

*La Présidente.*

*Lydie RIEUSSEC*

# Association Terre & Talus Auto-Cross Sprint Car

Les membres du TEAM se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte joie, bonheur, santé et nous permette à tous de partager notre passion l'autocross et le sprint-car qui sont sur le point de rentrer dans une nouvelle ère.

Le Président, Gabriel FONTES



# Noël 2021

Comme en 2020, la commune n'a pas pu organiser la traditionnelle fête de Noël qui permet de rassembler les Saussinois et d'offrir un moment de convivialité.

La municipalité a souhaité, malgré tout, apporter un peu de douceur en cette période morose en offrant des chocolats à toutes les familles du village.

Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs  
*vœux pour* cette nouvelle année 2022

